

# CONSEIL GENERAL

---

## SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

DU 12 OCTOBRE 2015, 19h30,

SALLE MULTIACTIVITES, MURAZ

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 15 juin 2015
  - a. Procès-verbal mot à mot de la séance du 15 juin 2015
  - b. Procès-verbal décisionnel de la séance du 15 juin 2015
4. EMS La Charmaie – Décision de vente et d'octroi d'un prêt dépassant 5% des recettes brutes
  - a. Présentation par l'Exécutif
  - b. Rapport de la Commission de gestion
  - c. Entrée en matière, discussion et vote
5. Interpellations
  - a. Store ou écran amovible à la piscine des Perraires
  - b. EMS : Où en est-on ?
  - c. Activités sportives et culturelles pendant les heures d'école
  - d. Repas des structures jeunesse
  - e. Promotion économique
6. Informations de l'Exécutif
7. Questions
8. Divers

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE**  
**DU CONSEIL GENERAL**  
**DU LUNDI 12 OCTOBRE 2015**

**1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux**

Le Président du Conseil général (ci-après : CG), **M. Bertrand Fontannaz**, ouvre la séance à 19h30. Il salue et souhaite la bienvenue à toutes les personnes officielles présentes, au public et aux médias. Il relève que la présente séance a été annoncée avec son ordre du jour au pilier public, sur le site internet communal et aux médias par les soins du secrétariat municipal.

Il excuse MM. Angst Stéphane, Clerc Laurent, Kilchenmann Jürg, Sotillo José, Valvona Alain, Vannay Damien et Vannay Jérôme pour le CG. Mariaux Joël nous rejoindra en cours de séance.

Pour le Conseil municipal (ci-après : CM) : 7 / 7 présences

**M. Samuel Rouiller**, secrétaire du CG, procède à l'appel nominal et relève la présence de 37 conseillers généraux. Le quorum est donc atteint.

**M. Bertrand Fontannaz** informe l'assemblée que :

- Les dates des séances plénières pour l'année 2016 ont été arrêtées aux lundis 21 mars, 20 juin, 3 octobre et 19 décembre, en principe à 19h30.
- Les séances du Bureau se tiendront les mercredis 17 février, 11 mai, 31 août et 9 novembre 2016.
- Le PLR, par Côme Vuille, a déposé 3 interpellations le 13 mai 2015 auprès du Bureau du CG. Avec l'accord de l'interpellant, le Bureau les a transmises directement au CM, qui a répondu le 13 août 2015. Les interpellations portaient sur l'Agglomération, l'EMS et les horaires d'école.
- Dès cet automne, une commission va s'atteler à analyser et apporter des améliorations au Règlement du CG en fonction des expériences vécues durant cette première période législative. Il s'agit notamment de clarifier des points qui ont parfois pu prêter à interprétation. Ainsi, le Règlement remanié entrera en vigueur lors de la prochaine législature.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 12 juin 2015**

a. Procès-verbal mot à mot de la séance du 12 juin 2015

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

b. Procès-verbal décisionnel de la séance du 12 juin 2015

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**4. EMS La Charmaie – Décision de vente et d'octroi d'un prêt dépassant 5% des recettes brutes**

**M. Bertrand Fontannaz** fait un bref historique portant sur le home des Dents-du-Midi à Collombey-le-Grand jusqu'à la construction d'un nouvel EMS à Muraz et leurs incidences comptables. Il indique que si les propositions de la Municipalité sont acceptées par le CG, l'exploitation de l'EMS « La Charmaie » sera confiée à la S.A. et non plus à la fondation. Il invite le Président de la municipalité M. Yannick Buttet à nous faire part du message de l'Exécutif.

a. Présentation par l'Exécutif

**M. Yannick Buttet** développe le rapport du Conseil communal du 31 août 2015 relatif à la création d'une société anonyme (La Charmaie SA) de gestion d'un home pour personnes âgées (EMS) et distribué aux membres du CG. Il ajoute qu'il appartiendra à la société anonyme, au conseil d'administration de fixer l'amortissement du futur EMS. Après discussions avec la fiduciaire, il est plus approprié d'avoir un amortissement linéaire de 2% sur 50 ans que de 2.5% sur 40 ans. Amortir la totalité du bâtiment en 40 ans n'a pas de sens car à ce moment il a encore passablement de valeur.

b. Rapport de la Commission de gestion

Le rapporteur suppléant, **M. Guillaume Joris** lit le rapport de la Commission de gestion (ci-après : COGEST). Il précise un manquement à la page « Récapitulation des montants refacturés pour l'EMS » :

« *XXX Les deux éléments principaux à retenir après le transfert de l'EMS, sont :* » manque la suite :

- 1) Baisse de la marge d'autofinancement, puisque la commune prévoyait de facturer un amortissement de 2,5% sur 40 ans
- 2) Suppression des amortissements obligatoires de 10% sur la valeur résiduelle de l'EMS.

c. Entrée en matière, discussion et vote

L'entrée en matière est acceptée par les chefs de groupe et le plénum.

**M. Bertrand Fontannaz** ouvre la discussion de détail. Les conseillers généraux s'expriment. Le CM apporte des éclaircissements et répond aux quelques questions du plénum. La discussion est close. La parole est passée à **M. Alexis Turin**, président de la COGEST. Il annonce que la COGEST a pris une décision de principe selon laquelle elle examinera les comptes de la S.A. puisque cela relève du mandat légal de la COGEST de contrôler les comptes qui font partie du ménage communal. Il remercie le CM et l'administration communale pour sa pleine collaboration ainsi que les membres de la commission pour le travail fourni. **M. Yannick Buttet** ajoute que le comité de direction actuel, qui est composé de 3 personnes, sera maintenu jusqu'à la fin de la législature afin d'accompagner le lancement de l'EMS en collaboration avec le directeur. En 2016, il appartiendra au conseil d'administration de définir le besoin d'un comité de direction ou pas pour la suite. Il remercie les groupes du CG qui soutiennent la municipalité.

Vote pour la vente par la commune de la PPE de 537/1000 portant sur l'EMS par la commune à la société Charmaie S.A. pour le prix de frs 23'110'000 :

Résultat : oui à l'unanimité

Vote pour l'octroi d'un prêt équivalent au prix de vente, soit frs 23'110'000 duquel la commune déduira les subventions:

Résultat : oui à l'unanimité

## 5. Interpellations

a. Store ou écran amovible à la piscine des Perraires

**Mme Madeleine Delarze**, de l'ADG, résume l'interpellation. **M. Olivier Turin** commente la réponse officielle de la municipalité qui a été distribuée en début de séance à tous les membres. **Mme Madeleine Delarze** prend acte de la réponse du CM qui ne juge pas opportun de placer un élément amovible devant la vitre de la piscine en raison de dépenses urgentes et davantage prioritaires en lien avec la piscine. Le sujet est clos.

b. EMS : Où en est-on ?

**M. Côte Vuille**, pour le groupe PLR, ne développe pas l'interpellation dont les réponses ont déjà été données précédemment en séance. **M. Olivier Turin** commente la réponse officielle de la municipalité qui a été distribuée en début de séance à tous les membres. **M. Côte Vuille** est satisfait de la réponse du CM. Le sujet est clos.

c. Activités sportives et culturelles pendant les heures d'école

**Mme Anne-Lise Norton**, pour le groupe PDC, résume l'interpellation. **M. Olivier Turin** commente la réponse officielle de la municipalité qui a été distribuée en début de séance à tous les membres. **Mme Anne-Lise Norton** prend acte de la réponse du CM mais ne peut se satisfaire de la réponse apportée, notamment pour ce qui a trait à l'organisation des journées de ski qui est la même depuis 30 ans. Le sujet est clos.

d. Repas des structures jeunesse

**M. Cédric Perret**, pour le groupe PDC, résume l'interpellation. **M. Olivier Turin** commente la réponse officielle de la municipalité qui a été distribuée en début de séance à tous les membres. **M. Cédric Perret** prend acte de la réponse du CM mais n'est pas entièrement satisfait car certains points ne sont pas clairs. **M. Olivier Turin** propose à M. Cédric Perret de patienter jusqu'au début 2016 afin de pouvoir obtenir des éclaircissements sur les points non répondus. Le sujet est clos.

e. Promotion économique

**M. Didier Sallin**, pour le groupe PDC, résume l'interpellation. **M. Mikaël Vieux** commente la réponse officielle de la municipalité qui a été distribuée en début de séance à tous les membres. **M. Didier Sallin** prend acte de la réponse du CM qui permet de mieux comprendre la situation actuelle de la commune et les possibles voies d'amélioration. Il fait remarquer qu'une ouverture aux compétences hors CM permettrait de mettre sur pieds un concept efficace de promotion économique et d'analyser ouvertement différentes possibilités et conséquence pour la commune. Le sujet est clos.

## 6. Informations de l'Exécutif

- **M. Yannick Buttet** indique, au sujet de Tamoil S.A., que d'après les informations du canton, les arrêts se sont effectués dans les règles. Un concept de sécurité a été adopté avec le canton pour les mois et années à venir. Une rencontre avec le directeur d'Oilinvest Europe a eu lieu. L'entreprise reste ouverte à une reprise. Quelques repreneurs sérieux et potentiels sont encore sur les listes et cette piste reste privilégiée notamment par le CM. La deuxième piste, celle du démantèlement, permet d'utiliser la Lex Tamoil entrée en vigueur après sa publication dans le bulletin officiel le vendredi 9 octobre 2015. Le processus de demande de garantie pour assurer un démontage des installations est parti le 12 octobre 2015 et une réponse est attendue dans les 45 jours.
- **Mme Sandra Cottet** informe que Collombey-Muraz a reçu le label « Cité de l'énergie » le 29 septembre 2015 à Bern et figure ainsi comme 4<sup>ème</sup> cité de l'énergie du Chablais. Un chèque de frs 5000.- a été versé à la commune par « Suisse énergie » qui soutient également ces actions en rapport avec l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables.
- **M. Jean-Luc Planchamp** annonce que l'harmonisation du processus d'application pour les arbres et haies en bordure des voies publiques avec la police municipale de Monthey est en cours. Il ajoute que le vendredi 9 octobre 2015, un défibrillateur a été installé à Illarsaz et un autre aux Neyres à la demande du commandant des pompiers.

- **M. Jean-Pierre Veuthey** indique qu'au sujet de l'aménagement du territoire communal, le rapport du service cantonal du développement territorial (SDT) classe la commune de Collombey-Muraz en C3. Cela signifie entre autre qu'elle ne comporte pas de surplus de terrain à bâtir et donc aucun besoin de dézoner.
- **Mme Geneviève Burdet** invite l'assemblée à participer au marché des arts du terroir qui aura lieu le 7 novembre 2015 de 9h00 à 20h00 sous l'église à Muraz.

## 7. Questions

- **M. Yannick Buttet** répond à une question en suspens de Mme Natercia Knubel au sujet de l'état des vestiaires des Plavaux. Après une analyse avec le bureau d'architecture, il est constaté que les fissures sont dans les normes fixées par la profession. Seule la situation du sol peut être prise par la garantie. Le dossier est toujours en cours.
- **M. Olivier Turin** répond à une question en suspens de M. Didier Sallin au sujet de la direction d'école que le contrat de prestation est signé entre la commune et le canton. Cette direction subventionnée se monte à 250%. La répartition se fait entre un directeur des écoles à 100% et 2 adjoints qui se partagent le solde de 150%.
- **Mme Madeleine Delarze** demande pourquoi le personnel communal est venu ouvrir les grilles de nos puits perdus à Illarsaz. Est-ce que le contrôle a été fait uniquement à Illarsaz ? Est-ce que le problème est lié aux récentes inondations des maisons non loin de la Step ? Quel problème pourraient découvrir les contrôleurs alors que le quartier date de 15 ans ? Est-ce que la commune exige que tous les bâtiments possèdent un puits perdu pour infiltrer les eaux de pluie ? Si oui, comment le contrôle est-il fait ? A part l'extension de la Step, y-a-t-il des investissements prioritaires prévus sur nos collecteurs d'eaux usées pour les 10 prochaines années ? Ces questions résultent du fait que dans le règlement communal de 1981 concernant le réseau d'égouts et traitement des eaux usées et celui de 1981 du service des eaux, les réponses désirées n'y figurent pas. Sur le site internet communal, le plan général d'évacuation des eaux (ci-après PGEE) ne figure pas. **M. Mikaël Vieux** répond que lors de fortes intempéries, les eaux de pluie et autres dirigées vers le canal des Roselettes ont fait monter le niveau de celui-ci. De l'eau a ainsi inondé les garages de 2 ou 3 maisons. Le contrôle de la Step a permis de constater que 45% d'eaux claires se dirigent à la Step. Or les normes légales permettent une arrivée de 30% car l'eau peut arriver par infiltration ou encore par les collecteurs de routes. Pour cette raison des vérifications par les employés communaux ont eu lieu en commençant par Illarsaz où a été constatée cette problématique. Des contrôles seront entrepris pour vérifier si les collecteurs d'eaux usées sont encore en état. Un montant de frs 80'000 sera porté au budget 2016 pour la poursuite de ces investigations urgentes. En maîtrisant les eaux claires, cela permettra de diminuer le volume d'eau à la Step et proportionnellement les coûts de l'extension de la Step. Aujourd'hui, le service des constructions exige que chaque construction soit reliée aux puits perdu. M. Manche, responsable à l'Etat du Valais, a demandé de mettre à jour les règlements communaux sur l'évacuation des eaux usées. Le règlement définitif sera présenté au CG.
- **M. Côme Vuille** demande le montant des garanties qui ont été demandées à Tamoil S.A. ? **M. Yannick Buttet** répond que le montant sera déterminé lors du processus de demande de garantie envoyé le vendredi 12 octobre 2015. L'estimation du coût du démantèlement doit d'abord être établie.
- **Mme Nathalie Cretton** demande si le PGEE est terminé ? **M. Yannick Buttet** répond que le PGEE est terminé et que les subventions ont déjà été touchées par la commune.
- **Mme Nathalie Cretton** demande si des investigations en aval de la Raffinerie Tamoil S.A. ont été menées afin de savoir si les nappes phréatiques étaient contaminées. **M. Yannick Buttet** répond que ce travail a

été effectué par des bureaux spécialisés qui feront part d'un rapport d'analyses complet et définitifs prochainement, étant précisé que des investigations supplémentaires ont été nécessaires.

- **M. Eric Lattion** demande s'il est prévu un passage pour la mobilité douce à la rue Saint-Didier car le nouveau tracé de l'AOMC condamnera l'actuel. **M. Yannick Buttet** répond par l'affirmatif tout en précisant que le lieu exact n'est pas encore déterminé.
- **Mme Nathalie Cretton** précise que lors de la législature précédente, il avait été mentionné qu'un couvert à vélo serait construit à la nouvelle école de Muraz. Par la suite, il aurait été envisagé d'en aménager aux Perraires et au Corbier. Qu'en est-il ? **M. Yannick Buttet** répond que ces abris ne sont financièrement pas prioritaires du côté du CM. Cela ne fait ni partie du budget 2016 ni du plan quadriennal. Lors de mauvais temps, la direction des écoles a constaté que seule une faible partie des élèves se déplacent à vélo.
- **Mme Madeleine Delarze** indique que le plan de zone (PAZ) et le règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) du secteur Chauderets-Sablère ont été homologués le 14 février 2014 par le Conseil d'Etat. Cet endroit est placé actuellement en « zone mixte d'intérêt général de détente et de protection de la nature » selon l'article 77 du règlement des constructions. Aujourd'hui les activités sur ce secteur sont incompatibles avec l'affectation prévue. Comment la commune gère-t-elle cet endroit ? Quand le début de réalisation des travaux prévu aura lieu ? **M. Mikaël Vieux** répond que c'est la commission cantonale des constructions qui gère ce lieu avec les différents propriétaires de terrains autour des plans d'eau. Des délais ont été fixés. La commune ne peut se prononcer sur les terrains privés autour des plans d'eau. La commune a proposé une convention aux propriétaires des terrains afin d'effectuer une petite étude pour trouver des solutions et ainsi espérer un début de réalisation des travaux. Elle attend leurs réponses. **M. Yannick Buttet** ajoute que la commission cantonale des constructions a distribué des sanctions afin que les privés respectent l'activité homologuée pour le secteur.
- **Mme Nathalie Cretton** demande des informations sur le dossier « Commune en Santé » ? **Mme Geneviève Burdet** répond que le projet est en cours. Des rencontres ont encore lieu actuellement. Des informations seront données lors d'une prochaine séance plénière.

## 8. Divers

Néant

La séance est close par M. Bertrand Fontannaz à 21h22.

### LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT  
Bertrand Fontannaz

LE SECRETAIRE  
Samuel Rouiller

